

**"PAT INVEST"**  
Société par actions simplifiée au Capital de 568.300 Euros  
Siège Social : 15 Rue du Chardonneret  
**77165 LE PLESSIS L'EVEQUE**  
**802 836 908 R.C.S. MEAUX**  
**SIRET : 802 836 908 00011**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2026**

L'An Deux Mil Vingt Six,

Le Trente Janvier, à Huit heures,

Les associés de la société "PAT INVEST", Société par Actions Simplifiée au Capital de 568.300 Euros, divisé en 56.830 actions de 10 Euros de valeur nominale chacune, dont le siège est à LE PLESSIS L'EVEQUE (Seine et Marne) – 15 Rue du Chardonneret,

Se sont réunis sur convocation du Président, au siège social.

|                                                                                                                                                    |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre PATRON,<br>Président, propriétaire de Quarante Huit Mille Trois Cents actions, ci..... | 48.300 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

La feuille de présence, signée, fait apparaître qu'est également présent :

|                                                                                                            |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Monsieur José PATRON, Directeur Général, propriétaire de Huit<br>Mille Cinq Cent Trente actions, ci..... | 8.530 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|

-----

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| TOTAL DES ACTIONS PRESENTES..... | 56.830 |
|----------------------------------|--------|

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des actions composant le capital social.

J...

PP

JL

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport du Président.
- Non-remplacement de Monsieur José PATRON, Directeur Général démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés dix (10) jours au moins avant la date de l'Assemblée et, pendant ce même délai de dix (10) jours précédant l'Assemblée, tenus à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION – NON-REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur José PATRON de son mandat de Directeur Général de la société à compter du 31 Janvier 2026, pour convenance personnelle, le remercie du temps consacré à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/...



**DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder au dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce prescrit par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

**LES ASSOCIES PRESENTS**

M. Pierre PATRON



M. José PATRON (1)

(1) Signature précédée de la mention manuscrite : "Bon pour démission du mandat de Directeur Général à compter du 31 Janvier 2026."

Bon pour démission du mandat de Directeur Général  
à compter 31 Janvier 2026



rr

R/